

SIDA devrait atténuer ce problème et permettre au CCN-SIDA d'agir plus strictement à titre consultatif. Par conséquent, pour que celui-ci puisse continuer à s'acquitter de son rôle à titre consultatif:

- 2. Le Comité permanent recommande de renouveler et d'élargir au besoin le mandat et le budget du Comité consultatif national sur le SIDA (CCN-SIDA) pour quatre ans de plus. Le CCN-SIDA devrait agir plus strictement à titre consultatif, étant donné, que dans d'autres recommandations du présent rapport, il est proposé de lui enlever certains rôles actifs et de lui confier de nouvelles fonctions consultatives. Il y aurait lieu également de constituer un sous-comité chargé d'étudier les questions juridiques et sociales que soulève le SIDA (voir l'annexe 1).**

Certains groupes locaux, comme *AIDS-Vancouver*, ont prouvé qu'ils pouvaient jouer un rôle important en servant de points de contact entre les victimes du SIDA, d'une part, et les scientifiques et les responsables de la santé publique, de l'autre. Plus précisément, ils fournissent le soutien émotif et les services de counselling voulus aux personnes qui apprennent à vivre avec des maladies débilitantes et un syndrome pour lequel le grand public éprouve souvent du mépris. On trouve des organisations bénévoles de ce genre dans plusieurs grandes villes canadiennes. Elles fournissent des services d'aide téléphonique sur le SIDA, publient des brochures d'information franches à l'intention des groupes à risque élevé et assistent les personnes atteintes de SIDA et de para-SIDA (un stade précurseur du SIDA). Même si des groupes de soutien ont été créés à Montréal, Calgary, Edmonton et dans d'autres villes, seuls *AIDS-Vancouver* et le *AIDS Committee of Toronto* ont jusqu'à présent reçu des fonds publics (par exemple, 250 000 \$ sur deux ans pour *AIDS-Vancouver*). D'après les témoignages entendus, chacun de ces groupes aurait besoin d'environ 200 000 \$ par année, et il faudrait en établir dix ou onze dans des villes réparties dans tout le pays. Il est nécessaire d'établir et d'appuyer des groupes de soutien de ce genre.

Certains efforts ont été faits, avec l'aide du CCN-SIDA, en vue de coordonner les activités de ces organisations locales dans l'ensemble du Canada, mais le manque de fonds rend la tâche pratiquement impossible. Quelques-uns de ces groupes ont réussi à s'autofinancer, mais on estime généralement que la création d'un organisme de coordination ou d'une fondation, semblable par exemple à la Société canadienne du cancer ou à une fondation analogue, permettrait à ces groupes extrêmement utiles de réunir plus facilement des fonds et de mieux coordonner la diffusion de l'information. Si le gouvernement fédéral fournissait 250 000 \$ par an sur une période de deux ans (soit un total d'un demi-million de dollars), on serait en mesure d'établir une fondation capable de s'autofinancer. Les fonds de la deuxième année seraient engagés au moment où le premier versement serait fait, puis fournis à la fin de la première année, lorsqu'on aurait pu constater les progrès réalisés dans l'établissement de la fondation. En conséquence:

- 3. Le Comité permanent recommande que le gouvernement fédéral joue le rôle de catalyseur et finance initialement la création d'une Fondation nationale du SIDA. Il propose que la Fondation se charge de recueillir des fonds pour son propre compte et à l'intention des groupes d'aide locaux s'occupant du SIDA et qu'elle serve de bureau de coordination de leurs activités. En collaboration avec le centre national pour le SIDA, la Fondation devrait effectuer une étude pour déterminer les coûts de la création, dans les principaux foyers de**